

Pour 10 000 € empruntés (hors assurance facultative) : TAEG fixe de 6,59 %. Montant total dû par l'emprunteur : 12 079,80 €. 36 mensualités de 54,80 €, une mensualité de 0,00 € et une dernière mensualité de 10 107 € correspondant au déblocage de votre épargne salariale. Mensualités hors assurance facultative. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



PRÊT MYSELF®

Financez vos
projets en
profitant à
l'avance de
votre épargne
salariale
bloquée

Plus besoin d'attendre l'échéance légale ou d'être
éligible à l'un des motifs légaux de déblocage anticipé !

meia

Meia est une gamme de solutions
de financement développée par

 **ARKEA**
Financements & Services

Un prêt personnel astucieux

Grâce au Prêt Myself :

- ◆ Vous pouvez emprunter **jusqu'à 80% du montant de votre épargne salariale bloquée** ⁽¹⁾
- ◆ Vous payez de **petites mensualités** car elles comprennent seulement les intérêts et le coût de l'assurance facultative** (si vous y avez adhéré)
- ◆ Le remboursement du montant emprunté est **assuré par le déblocage de votre épargne salariale lorsqu'elle devient disponible**

LES +

- ◆ Vous continuez à bénéficier des **avantages fiscaux** car votre épargne salariale reste placée en attendant le déblocage ⁽²⁾
- ◆ Vous ne payez **pas de frais de dossier** et vous n'avez **aucun justificatif d'utilisation** à fournir
- ◆ À tout moment, vous avez la possibilité de **rembourser par anticipation** ⁽³⁾
- ◆ Vous avez accès au Prêt Myself **quels que soient votre banque et votre gestionnaire d'épargne salariale**

Financez vos projets !

Par exemple

Pour **10 000€** empruntés, remboursez seulement :

54,80 €/mois

Sur 36 mois* (hors assurance facultative)

avec une dernière mensualité de 10 107€ correspondant au déblocage de votre épargne salariale

Des clients satisfaits



94 % des clients sont prêts à nous faire de nouveau confiance pour financer leur projet ⁽⁴⁾



Pour faire une simulation ou en savoir plus :



www.pretmyself.fr



0 800 201 202

Service & appel gratuits

du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h



Le Prêt Myself fait partie de la gamme de solutions de financement Meia. Meia est une gamme de solutions de financement développée par Arkéa Financements & Services.

Prêt personnel adossé à l'épargne salariale: la mensualité du crédit intègre les intérêts et le cas échéant, la cotisation d'assurance facultative (si vous y avez adhéré). Le capital est remboursable lors de la dernière échéance contractuellement convenue. Il sera remboursé en tout ou partie par affectation de l'épargne salariale. Les montants investis en épargne salariale ne sont pas garantis et sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Offre réservée à des prêts d'un montant minimum de 1 000 € et maximum de 75 000 €. Le TAEG fixe (hors assurance facultative) varie de 5,95 % à 6,75% en fonction du montant emprunté et le taux débiteur fixe varie de 5,79 % à 6,55 %. La durée du crédit peut varier de 6 à 63 mois. Conditions en vigueur au 28/01/2026.

*Exemple (hors assurance facultative): pour un montant total de crédit de 10 000 €, vous remboursez 36 mensualités de 54,80 €, une mensualité de 0,00 €, puis une dernière mensualité de 10107 €. Mensualités hors assurance facultative. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe: 6,59 %. Taux débiteur fixe: 6,40%. Perceptions forfaitaires: 0 €. Coût total du crédit: 2 079,80 €. Montant total dû par l'emprunteur: 12 079,80 €. 1ère échéance à 60 jours. Durée effective du crédit: 39 mois. Vous disposez d'un droit de rétractation. Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) pour un assuré (hors surprimes éventuelles) couvert à 100% sur la base de la couverture SECURITE (incluant les garanties Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie) du contrat d'assurance facultative « Mon Assurance de personnes » n°5035 : 1,42% soit un coût mensuel de l'assurance de 12 € en sus de la mensualité et inclus dans l'échéance de remboursement. Le coût total de l'assurance sur toute la durée du prêt s'élève à 432 €.

** Le contrat d'assurance facultative « Mon Assurance de personnes » n°5035 est un contrat d'assurance de groupe des emprunteurs souscrit par Arkéa Financements & Services auprès des sociétés SURAVENIR et SURAVENIR ASSURANCES, entreprises régies par le Code des assurances. (1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Arkéa Financements & Services et après expiration du délai légal de rétractation en vigueur et présentation des pièces justificatives demandées.

(2) Les montants investis en épargne salariale ne sont pas garantis et sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

(3) Conformément à la réglementation en vigueur, le Prêteur pourra exiger une indemnité dont le montant sera fonction du montant du remboursement anticipé et de la date à laquelle ce dernier intervient.

Prêteur : Arkéa Financements & Services, SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 210 000 000 €, RCS Brest B 338138 795. Siège social : 335, rue Antoine de Saint-Exupéry - 29490 Guipavas. Société de courtage d'assurances, n° ORIAS 07 019 193 (vérifiable sur www.orias.fr).

(4) Source : Enquête de satisfaction clients réalisée en octobre 2024 auprès de 240 clients.

Informatique et Libertés - Confidentialité : Arkéa Financements & Services est responsable du traitement de vos données personnelles. Sur les informations personnelles collectées, vous disposez notamment de droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier à : Service client Meia - Arkéa Financements & Services - TSA 79801 - 35917 RENNES CEDEX 9 ou par courriel à l'adresse : contact@meia.fr. Vous pouvez demander à ne plus recevoir nos offres ou celles de nos actionnaires ou partenaires en vous adressant au Service Client susmentionné. Arkéa Financements & Services, SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 210 000 000 €, RCS Brest B 338138 795. Siège social : 335, rue Antoine de Saint-Exupéry - 29490 Guipavas. Société de courtage d'assurances, n° ORIAS 07 019 193 (vérifiable sur www.orias.fr).

Document publicitaire dépourvu de valeur contractuelle.

- Ne pas jeter sur la voie publique. -